SwissLife

Comment faire rimer prévoyance et avantages fiscaux.

Guide Swiss Life
En collaboration avec les éditions du Beobachter

Sommaire

3 Déclaration d'impôt
Chaque année, ça recommence: il faut remplir sa déclaration d'impôt et, invariablement, on voit sa charge fiscale augmenter. Que faire?

4 Pilier 3a
Prévoir pour ses vieux jours tout en réduisant ses impôts: quelques conseils pour tirer le meilleur parti du pilier 3a.

7 Caisse de pensions
Aurez-vous accumulé l'avoir de vieillesse maximum? Si ce n'est pas le cas, vous pouvez effectuer des rachats déductibles fiscalement.

9 Pilier 3b
Les placements servent notamment à se constituer une réserve supplémentaire en prévision de la retraite. Et si, en plus, ils vous permettaient de réduire vos impôts?

13 Propriété du logement
Valeur locative, amortissement, frais d'entretien: pas facile d'être à la fois propriétaire et expert fiscal. Pourtant, les potentiels d'économies d'impôt existent bel et bien.

15 Planification de la succession
En tant que testateur, vous pouvez également optimiser votre charge fiscale. Grâce par exemple à une donation faite en temps opportun.

Informations supplémentaires

- **www.beobachter.ch**
  Informations détaillées; conseils juridiques sous www.beobachter.ch/beratung (en allemand uniquement)
- **www.estv.admin.ch**
  Informations relatives aux impôts fédéraux, (offices des impôts cantonaux: → politique fiscale, statistiques fiscales, informations fiscales → informations fiscales → Liens)
- **www.letemps.ch/economie**
  Portail financier du quotidien Le Temps
- **www.swisslife.ch**
  Informations détaillées sur la prévoyance
- **www.swisslife.ch/calculateurfiscal**
  Détermine l'économie fiscale en effectuant des versements dans le pilier 3a

Beobachter EDITION

Ce guide a été conçu par Swiss Life en collaboration avec les Editions Beobachter. Il est publié par les Editions Beobachter.
Editeur: Swiss Life, 8022 Zurich; © Ringier Axel Springer Schweiz AG, 8021 Zurich
Distribution: Swiss Life, 8022 Zurich
Textes: Käthi Zeugin, Editions Beobachter, en collaboration avec le Marketing de Swiss Life
Production: Bruno Bolliger, Editions Beobachter
Edition: Editions Beobachter, Ringier Axel Springer Schweiz AG

DÉCLARATION D'IMPÔT

Planifier, c'est économiser

Chaque année, ça recommence: il faut remplir sa déclaration d'impôt et, invariablement, on voit sa charge fiscale augmenter. En prenant les devants, vous auriez peut-être pu inverser la tendance.

Lorsque l'on remplit sa déclaration d'impôt, il est déjà trop tard pour prendre des mesures d'optimisation fiscale. Une prévoyance vieillesse assortie d'avantages fiscaux, un échelonnement fiscalement judicieux des travaux d'entretien de la maison et des versements des capitaux de prévoyance requièrent une planification de longue haleine.

Plus on a, plus on paie

La Confédération et la plupart des cantons appliquent des barèmes fiscaux progressifs, à savoir que plus les revenus ou la fortune sont élevés, plus on paie d'impôts. Une progression qui s'atténue toutefois pour les revenus très élevés. Quelques rares cantons, tels Obwald et Uri, connaissent l'impôt à taux unique, aussi appelé «flat rate tax».

Taux marginal d'imposition Les effets – calculés en francs – d'une mesure d'optimisation fiscale seront plus ou moins importants, suivant où vous vous situez sur la courbe de progression. C'est là qu'intervient le taux marginal d'imposition, qui est le taux auquel chaque franc de revenu supplémentaire est imposé. Prenons un exemple:
A Coire, la charge fiscale d'une personne célibataire sans confession ayant un revenu imposable de 50 000 francs est de 5906 francs. Son taux marginal d'imposition s'élève à 22%. Autrement dit, pour chaque tranche de revenu supplémentaire de 100 francs, elle paiera environ 22 francs au fisc. Sur un revenu de 100 000 francs, la charge fiscale est de 18 265 francs et le taux marginal, de 27,7%. Sur chaque tranche de 100 francs supplémentaire, le contribuable reversera donc plus de 27 francs aux impôts.

Les calculateurs en ligne de votre banque ou assureur vous permettent de déterminer facilement votre charge fiscale. Certains de ces programmes calculent aussi le taux marginal d'imposition. Si ce n'est pas le cas, refaites le calcul en introduisant un revenu majoré de 100 francs. La différence en francs correspond alors à votre taux marginal d'imposition en pour-cent.

Prévoyance et avantages fiscaux

La prévoyance est un des instruments clés de l'optimisation fiscale. L'épargne-prévoyance jouit d'avantages fiscaux considérables, du premier versement au paiement de la prestation d'assurance à l'échéance, en passant par la phase d'accumulation. Il s'agit donc d'une excellente manière de réduire ses impôts. Cependant, comme chaque module de prévoyance est régi par des règles différentes, il est primordial de bien les coordonner pour en tirer le meilleur parti. Vous en apprendrez plus aux pages suivantes.

PILIER 3A

Avantages fiscaux inclus

Prévoir pour ses vieux jours tout en réalisant des économies fiscales dès aujourd'hui, c'est possible grâce au pilier 3a. Voici comment exploiter judicieusement les avantages fiscaux offerts par la prévoyance liée.

Difficile de conserver son niveau de vie une fois à la retraite lorsque l'on touche uniquement la rente de l'AVS et celle de sa caisse de pensions. Heureusement, le pilier 3a permet de combler cette lacune. L'argent investi reste certes en principe bloqué jusqu'à la retraite, mais cet «inconvénient» est largement compensé par trois avantages fiscaux:

1. Les investissements dans le pilier 3a sont déductibles du revenu imposable (voir encadré).
2. L'intégralité du capital 3a, rendements compris, est exonérée d'impôts jusqu'à la retraite.
3. Au moment de son versement, le capital 3a est imposé séparément des autres revenus et à un taux réduit.

Plus le revenu est important, plus le taux marginal d'imposition est élevé et plus le pilier 3a permet de réaliser des économies d'impôt.

Quel produit 3a répond-il le mieux à vos besoins?

Vous avez l'embarras du choix parmi les divers produits du pilier 3a proposés par les banques et les assureurs:

Compte 3a avec intérêt Votre avoir est rémunéré à un taux légèrement supérieur à celui d'un compte d'épargne.

Compte 3a lié à des fonds L'épargne liée à des fonds dans le cadre du pilier 3a offre de meilleures perspectives de rendement. Mais c'est vous qui assumez le risque de placement, sachant que, suivant la part en actions et l'évolution de la Bourse, des pertes ne sont pas exclues.

Police d'épargne 3a avec intérêt fixe Une partie de la prime versée finance la couverture du risque, tandis que le reste est rémunéré à un taux fixe et sert à l'épargne vieillesse. Certains assureurs proposent des polices d'épargne assurant uniquement l'exonération des primes.

Police 3a liée à des fonds La part de la prime affectée à l'épargne est investie dans des fonds. Le montant versé à l'échéance dépend souvent de l'évolution des fonds. Il existe aussi des polices garantissant un capital minimal à l'échéance du contrat.

Assurance de risque 3a Cette police couvre les risques d'invalidité et de décès, mais ne permet pas de se constituer une épargne; les primes sont donc peu élevées.

Le choix du produit optimal pour vous dépend de vos objectifs et de votre situation familiale. Si vous privilégiez l'épargne exonérée d'impôts et n'avez pas besoin d'une couverture d'assurance, vous avez intérêt à opter pour la solution bancaire. Ainsi, vous pourrez adapter vos versements en fonction de votre situation financière. Toutefois, vous devrez faire preuve de discipline pour atteindre votre objectif d'épargne.

Si vous souhaitez aussi assurer, pour vous-même et votre famille, une couverture en cas d'invalidité et de décès, alors il faut vous tourner vers une solution d'assurance. En souscrivant une police 3a, vous vous engagez sur la durée, un rachat anticipé pouvant entraîner des pertes. L'avantage de ce type de produit, c'est que grâce à l'épargne forcée et à l'exonération des primes, vous atteindrez votre objectif d'épargne à coup sûr, même en cas d'incapacité de gain.

Les personnes actives jeunes peuvent quant à elles obtenir à la fois une protection avantageuse contre le décès et l'invalidité et une épargne souple en combinant une police de risque 3a et un compte 3a.

Un échelonnement payant

L'Etat finit toujours par réclamer son dû: en l'occurrence, au moment du versement des avoirs du pilier 3a. Et plus le capital est élevé, plus l'impôt sera lourd.

Un versement échelonné, voilà la parade pour casser la progression fiscale. Cette possibilité existe parce que les avoirs du pilier 3a peuvent être touchés dès cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite AVS. Etant donné qu'un compte 3a ou une police 3a arrive toujours à échéance en une fois, vous avez intérêt à répartir votre prévoyance sur plusieurs produits afin d'échelonner les versements sur plusieurs années. Si vous êtes marié, vous devez en outre veiller à ce que l'avoir 3a de votre conjointe n'arrive pas à échéance la même année que le vôtre. Enfin, n'oubliez pas de tenir compte également des capitaux versés dans le cadre de votre 2e pilier.

Attention: dans certains cantons, un contribuable qui souscrit un nombre exagéré de solutions 3a pourra être soupçonné d'évasion fiscale. Le cas échéant, les sommes non encore versées seront incluses dans le calcul de l'impôt. Renseignez-vous auprès de votre office des contributions.

Pilier 3a et propriété du logement

Pour les propriétaires, l'intérêt du pilier 3a ne se résume pas à la prévoyance vieillesse. En effet, le pilier 3a constitue aussi une manière

Déductions fiscales au titre du pilier 3a

- Les personnes affiliées à une caisse de pensions peuvent verser en 2020 jusqu'à concurrence de 6 826 francs dans le pilier 3a.
- Pour les indépendants sans caisse de pensions, la limite est fixée à 20% du revenu net tiré de l'activité lucrative, mais au maximum 34 128 francs. Les mêmes règles s'appliquent aux employés touchant un salaire trop faible pour être assurés dans le 2e pilier.

Exemple: économie d'impôt grâce au pilier 3a

Tina et Mike G. habitent à Aarau. Mike est employé comme spécialiste informatique et Tina a créé une société de services de restauration. Ils déclarent un revenu total de 150 000 francs. Depuis l'âge de 35 ans, Mike verse chaque année 6 000 francs sur sa police 3a. Son épouse verse 4 000 francs en moyenne par an depuis qu'elle a 40 ans.

Economie d'impôt		
Economie d'impôt pour Mike G. (en 30 ans)	61 200 CHF	
Economie d'impôt pour Tina G. (en 24 ans)	32 640 CHF	**93 840 CHF**

Impôt sur le capital		
Impôt sur le capital en cas de versement échelonné		
Mike G. (capital: 230 000 CHF)	14 972 CHF	
Tina G. (capital: 120 000 CHF)	5 193 CHF	**20165 CHF**
Impôt sur le capital en cas de versement unique (capital: 350 000 CHF)		**26329 CHF**
Economie en cas de versement échelonné		**6164 CHF**

Charge fiscale 2019 pour un couple de confession catholique

avantageuse d'amortir une hypothèque en 2e rang. Pour des détails chiffrés, veuillez vous reporter à la page 13.
Le pilier 3a peut aussi servir à l'acquisition de la propriété du logement. Bien qu'il soit en principe affecté irrévocablement à la prévoyance vieillesse, l'avoir du pilier 3a peut en effet être touché de manière anticipée pour financer la propriété d'un logement destiné à ses propres besoins. Concrètement, il est possible de demander un versement anticipé tous les cinq ans, et ce, sans limite de montant comme c'est le cas dans le 2e pilier.

Mot clé «Effet épargne réduit»
C'est au moment du paiement dans le pilier 3a que l'effet épargne est le plus important. Ensuite, plus l'avoir reste lié longtemps, moins cet effet est déterminant. Pourquoi? Parce que l'intégralité du capital, rendements compris, est imposée au moment de son échéance. C'est la raison pour laquelle il peut être intéressant de faire usage de la possibilité du versement anticipé à des fins de propriété du logement et, ainsi, de réduire régulièrement sa charge hypothécaire par le truchement du pilier 3a.

CAISSE DE PENSIONS

Economies fiscales et 2e pilier

Le certificat remis par votre caisse de pensions indique l'avoir de vieillesse qui aura été accumulé en votre faveur au moment de votre retraite. S'il ne s'agit pas du montant maximal possible, vous pouvez procéder à des rachats et, ce faisant, réaliser des économies fiscales.

Les sommes de rachat sont déductibles du revenu imposable. Un rachat s'avère notamment judicieux lorsque vous avez déjà épuisé le montant maximal possible dans le pilier 3a, sachant que vous ne pouvez pas reporter sur l'année suivante un versement 3a non effectué l'année précédente. Dans le 2e pilier, vous déterminez librement le moment du rachat, ce qui permet par exemple d'«investir» un bonus ou un héritage à des conditions fiscales avantageuses.

Il est recommandé de répartir une somme de rachat élevée sur plusieurs années afin de casser la progression et de réduire encore plus la charge fiscale.

Points importants lors d'un rachat

Une caisse de pensions n'est pas une banque: avant d'avoir atteint l'âge de la retraite, vous ne pouvez (sauf quelques rares exceptions) disposer des montants que vous versez. Aussi, n'investissez que de l'argent dont vous n'aurez pas besoin entre-temps pour vos dépenses courantes. Par ailleurs, veuillez tenir compte des points suivants:

Limite supérieure La somme des rachats est limitée aux prestations réglementaires maximales. En cas de retraite anticipée, la diminution des prestations qui en découle peut être compensée par des rachats.

Moment approprié En général, c'est durant les dernières années d'activité, lorsque le revenu est le plus élevé, que l'économie d'impôt est la plus grande. La date limite pour un rachat est précisée dans le règlement de votre caisse de pensions. En cas de versement d'un capital en lieu et place d'une rente, il faut savoir que la part de l'avoir de vieillesse qui a été financée par des rachats au cours des trois dernières années ne peut être perçue que sous forme de rente.

Versement anticipé En cas de financement d'un logement au moyen d'un versement anticipé de la caisse de pensions, il faut d'abord rembourser celui-ci avant de pouvoir procéder à des rachats fiscalement déductibles.

Rendement et sécurité Les capitaux investis dans la caisse de pensions y sont en sécurité et sont rémunérés à un taux plus intéressant que celui servi sur un compte d'épargne. Cette dernière remarque ne vaut que pour la partie obligatoire de la prévoyance, la plupart des caisses appliquant un taux moins élevé dans le régime surobligatoire.

Votre situation Profiterez-vous réellement des meilleures prestations? Un célibataire, par exemple, n'a pas besoin de prestations de survivants.

Situation de la caisse Renseignez-vous sur l'état des finances de votre caisse. En cas de découvert, n'y apportez pas de capitaux sur

Exemple: un rachat qui en vaut la peine

Francine B. a 50 ans et vit à Soleure. Elle souhaite effectuer un rachat de 50 000 francs dans sa caisse de pensions. Elle répartit le versement sur cinq ans, économisant ainsi 15 000 francs d'impôt au total (taux marginal d'imposition: 30%). Au final, elle n'investit donc effectivement que 35 000 francs.

Versement à 64 ans	Sans rachat	Avec rachat
Avoir de vieillesse selon certificat	400 000 CHF	400 000 CHF
Avoir découlant du rachat (avec intérêt de 1%)		51 520 CHF
Avoir de vieillesse total	400 000 CHF	451 520 CHF
Impôt sur le versement du capital	– 32 667 CHF	– 37 205 CHF
Versement net	**367 333 CHF**	**414 315 CHF**
Montant supplémentaire grâce au rachat		**46 982 CHF**

Charge fiscale 2019 pour une personne célibataire de confession catholique

une base facultative, car vous pourriez les perdre.

Mot clé «Avoirs 3a pour le rachat»
Un rachat dans le 2e pilier peut aussi être financé par des avoirs du pilier 3a. Dans ce cas, toutefois, il ne peut être déduit fiscalement. En outre, il faut savoir que certaines caisses ne reconnaissant pas le partenaire comme bénéficiaire, contrairement au pilier 3a.

Rente ou capital?

Bien que la fiscalité ne soit pas le critère déterminant pour prendre cette décision (voir le guide «Préparer sa retraite»), cet aspect mérite néanmoins quelques réflexions.

Si vous touchez une rente, celle-ci est intégralement imposable en tant que revenu. Ce traitement fiscal est particulièrement défavorable si, comme c'est parfois le cas à un âge avancé, vous thésaurisez une partie de votre rente.
En revanche, le versement d'un capital n'est imposé qu'une seule fois, séparément des autres revenus et à un taux réduit. Les différences cantonales sont considérables: dans le canton le plus cher, l'impôt peut être le double de celui prélevé dans le canton le moins cher (Soleure, par exemple, se situe dans la moyenne basse).

Si vous optez pour le capital, veillez à ce que son versement ne coïncide pas avec celui d'autres avoirs de prévoyance, car tous les montants seraient alors additionnés, ce qui alourdirait la charge fiscale.

PILIER 3B

Des placements fiscaux avantageux

On place son argent pour se constituer une réserve supplémentaire en prévision de la retraite, par exemple, pas pour réduire ses impôts. Et s'il était possible de faire d'une pierre deux coups?

L'aspect fiscal est secondaire lorsqu'il est question d'investissement. Avant toute chose, un placement doit répondre à vos besoins ainsi qu'à votre situation familiale et financière.

Risque et rendement: jamais l'un sans l'autre

Dans l'esprit de nombre d'entre nous, les actions constituent le véhicule d'investissement par excellence. Elles offrent des chances de rendement élevé et sont intéressantes sur le plan fiscal. Toutefois, il faut savoir que la part d'actions dans un placement est un indicateur du risque lié à celui-ci. Un risque qui peut être réduit en investissant dans des fonds largement diversifiés. A noter aussi que les actions sont des placements axés sur le long terme (dix ans au moins).

Avant d'investir, examinez soigneusement le risque afin de savoir si vous pouvez l'assumer. Si l'idée de subir éventuellement des pertes (provisoires) sur vos placements vous fait perdre le sommeil, il faut investir dans des titres plus sûrs. Les conseillers de votre banque ou assurance vous aideront à définir votre profil d'investisseur.

Gain en capital ou rendement? Du point de vue fiscal, la différence est de taille. Les rendements de la fortune – intérêts d'un compte du marché monétaire ou d'une obligation, mais aussi dividendes d'une action – sont imposables en tant que revenu. Les gains en capital ou de cours sont en revanche francs d'impôts pour les investisseurs privés. Outre de meilleures chances de rendement, c'est précisément cette exonération fiscale qui rend les placements en actions si intéressants.

Epargne d'assurance assortie d'avantages fiscaux

Dans le cadre du pilier 3b, les assurances de capitaux susceptibles de rachat sont particulièrement attrayantes du point de vue fiscal. En général, toutefois, les versements ne sont pas déductibles, et la valeur de rachat est imposée en tant que fortune pendant toute la durée de l'assurance. En contrepartie, et pour autant que les conditions légales soient respectées, l'avoir intégral – rendements compris – est exonéré d'impôts au moment de son échéance. Ci-dessous, une brève présentation des produits à votre disposition:

Police à prime annuelle Un classique parmi les assurances vie. Il s'agit de polices avec taux d'intérêt fixe garantissant un capital décès et un capital en cas de vie, éventuellement com-

Principales formes de placement

Type	Avantages et inconvénients	Imposition
Compte d'épargne	Très sûr, argent disponible à tout moment, rendement faible	Intérêts imposés
Obligations	Rendement moyen (entre le compte d'épargne et les actions); plus sûres que des actions	Intérêts imposés, gains de cours exonérés
Actions	Chances de rendement, mais aussi risque élevés, durée du placement de dix ans au moins	Gains de cours exonérés, dividendes imposés
Fonds de placement	Rendement et risque variables, en fonction de la part en actions	Rendements imposés, gains de cours exonérés
Produits structurés	Instrument complexe; perspectives de rendement, mais aussi risque élevés; produits avec protection du capital	Imposition variable, en principe selon le schéma rendement/ gain de cours
Polices d'assurance	Taux d'intérêt fixe: sûres, mais rendement faible Liées à des fonds: rendement et risque comme pour un fonds de placement; en partie avec capital garanti	Exonérée d'impôts à certaines conditions

plétés par des parts d'excédent. Le versement du capital en cas de vie est toujours franc d'impôts. La police peut aussi être liée à des fonds, le montant du versement dépendant alors souvent de l'évolution des fonds. D'autres produits sont proposés avec un capital minimal garanti. Le versement d'une police liée à des fonds n'est exonéré d'impôts que si l'assurance a duré dix ans au moins.

Une police 3b liée à des fonds permet de réaliser une économie fiscale plus importante si elle comprend des fonds en obligations. Car, sinon, les rendements des obligations seraient imposés, tandis que les gains de cours, sur des actions par exemple, sont de toute manière exonérés d'impôts pour les investisseurs privés.

Police à prime unique Au lieu de financer une assurance vie par des primes périodiques, vous pouvez opter pour un versement unique, si vous faites un héritage par exemple. Dans ce cas aussi, vous avez le choix entre la solution traditionnelle ou celle liée à des fonds. Le versement sera exonéré d'impôts si les conditions suivantes sont remplies:

- Age au moment du versement: 60 ans au moins
- Conclusion: avant le 66e anniversaire
- Durée: 5 ans, ou 10 ans pour les polices liées à des fonds

Les polices financées par prime unique sont soumises au droit de timbre (2,5%). C'est pourquoi les durées courtes ne sont pas rentables.

Assurance de risque Les polices de risque du pilier 3b sont parfaites pour couvrir son partenaire de vie ou son partenaire commercial en cas de décès. Contrairement au pilier 3a, le pilier 3b permet en effet de désigner librement la personne ayant droit. Aucun impôt n'est dû si aucune prestation ne vient à échéance. Le capital décès est imposé séparément des autres revenus, à un taux réduit.

Cas spécial de la rente viagère Une police de rente viagère permet d'assurer une rente en lieu et place d'un capital en cas de vie. Elle peut présenter les caractéristiques suivantes:

- Début du versement de la rente immédiat ou différé
- Rente sur une tête (si l'assurance doit couvrir le partenaire en cas de décès) ou sur deux têtes
- Avec ou sans restitution, c'est-à-dire avec ou sans versement du capital non utilisé au bénéficiaire au moment du décès

Certains cantons n'imposent pas la valeur de rachat d'une rente viagère en cours. De plus, la rente versée n'est imposée qu'à raison de 40% en tant que revenu (rente de la caisse de pensions: 100%). A cet égard, il convient toutefois de rappeler qu'une rente viagère est financée par de la fortune qui a déjà été imposée.

- La rente viagère est une solution intéressante pour celui qui, disposant d'une certaine somme d'argent, souhaite compléter ses rentes de l'AVS et de la caisse de pensions par un revenu garanti à vie et n'entend pas prendre lui-même les décisions de placement.

Vous avez l'embarras du choix

Très vaste, le monde des placements n'est pas sans comporter des pièges. La fiscalité n'est qu'un des nombreux aspects à prendre en compte lors du choix d'un produit financier. Du point de vue de la prévoyance, la sécurité des placements revêt une importance considérable.

Faites-vous conseiller Confiez votre planification financière à un professionnel, à votre banque ou à votre conseiller en assurance dans un premier temps. Ensuite, vous pouvez aussi vous adresser à un spécialiste financier ou à un gérant de fortune.

- Pour bénéficier d'un conseil efficace, vous devez exposer ouvertement votre situation financière. D'où l'importance des rapports de confiance avec votre interlocuteur qui, conjugués aux compétences techniques de celui-ci, sont la clé d'une collaboration fructueuse.

PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT

Conseils aux propriétaires

Valeur locative, impôt sur les gains immobiliers, amortissement, frais d'entretien: pas facile d'être à la fois propriétaire et expert fiscal. Pourtant, les potentiels d'économies d'impôt existent bel et bien.

Nombre de propriétaires digèrent mal le fait que la valeur locative de leur maison soit imposée comme un revenu fictif. Les compensations existent, grâce à la possibilité de déduire les intérêts hypothécaires et les frais d'entretien.

L'amortissement indirect: une solution payante

Le remboursement de l'hypothèque en deuxième rang se fait souvent par amortissement indirect via des versements annuels dans le pilier 3a. Lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite, les propriétaires remboursent en une fois l'intégralité de leur hypothèque. Pendant toute la durée de l'amortissement, la dette reste donc inchangée, de même que la charge d'intérêts et, partant, le montant de la déduction fiscale. Autre avantage: les montants versés au titre du pilier 3a sont déductibles.

Un amortissement indirect est particulièrement intéressant lorsqu'on dispose d'un revenu confortable et d'un taux marginal d'imposition élevé (voir exemple à la page 14). A l'inverse, si la charge d'intérêts grève lourdement le budget, mieux vaut choisir l'amortissement direct.

Vaut-il la peine d'amortir plus?

Est-il plus avantageux d'augmenter l'amortissement ou de chercher à placer cet argent de manière plus rentable? Admettons que le taux hypothécaire en premier rang soit de 2% et que vous remboursiez 50 000 francs: votre charge d'intérêts diminue alors de 1 000 francs et vos impôts augmentent de 250 francs (taux marginal d'imposition: 25%). Au final, vous disposez de 750 francs de plus par an.

Un tel rendement ne peut être réalisé avec des placements sûrs. A titre d'exemple, une obligation de caisse devrait, comme ses rendements sont imposables, générer plus de 2% d'intérêt. Or aucune banque ne sert sur les obligations de caisse un intérêt supérieur aux intérêts passifs qu'elle facture. La situation est différente en cas d'investissement en actions ou dans des fonds de placement: on peut alors escompter des rendements meilleurs, sans oublier que les gains de cours sont exonérés d'impôts. Toutefois, il faut être disposé à prendre plus de risques.

- En résumé: si vous ne souhaitez prendre aucun risque lié aux cours de change ou aux monnaies, vous avez intérêt à choisir l'amortissement.

Travaux d'entretien déductibles

Certains frais d'entretien, tels les travaux de peinture de façades ou de pose de sols, peuvent être déduits dans la déclaration d'impôt. S'il en résulte une plus-value, due au remplacement

Exemple: amortissement direct ou indirect

Sandro W. doit amortir son hypothèque en 2e rang de 100 000 francs sur 15 ans.

	Amortissement direct	Amortissement indirect
Montant total à amortir	100 000 CHF	100 000 CHF
Intérêts hypothécaires sur 15 ans[1)]	16 000 CHF	30 000 CHF
Economie d'impôt grâce à la déduction des intérêts[2)]	– 4 000 CHF	– 7 500 CHF
Intérêts sur avoir du pilier 3a[3)]		– 3 453 CHF
Economie d'impôt grâce à la déduction 3a[2)]		– 25 000 CHF
Impôt sur versement du capital 3a[4)]		4 580 CHF
Total des coûts	**112 000 CHF**	**98 627 CHF**
Avantage de l'amortissement indirect		**13 373 CHF**

[1)] Taux d'intérêt hypothèque en 2e rang: 2%
[2)] Taux marginal d'imposition: 25%
[3)] Rendement 3a: 0,5%
[4)] Hypothèse: 4,58%

d'un linoléum par un parquet par exemple, la part correspondante des frais n'est pas déductible.

Déduction forfaitaire ou frais effectifs? Vous avez le choix: soit vous faites valoir les frais effectifs, soit vous déduisez le forfait fixe. La pratique varie d'un canton à l'autre, mais, en général, le forfait pour un immeuble de moins de dix ans est fixé à 10% de la valeur locative et celui pour un immeuble plus ancien, à 20%. Quelques conseils:

- Il n'est pas rentable de faire chaque année des petits travaux d'entretien, le forfait étant déductible d'office. Concentrez plutôt ces travaux sur une seule année et déduisez alors les frais effectifs.
- Veillez à ce que vos frais d'entretien n'excèdent pas votre revenu imposable. Une déduction supérieure à celui-ci ne sera pas prise en compte.
- Répartissez les gros travaux sur deux ans. Vous pourrez alors diminuer votre revenu imposable pendant deux ans.

Conservez tous les justificatifs des travaux que vous ne pouvez pas déduire. En cas de vente ultérieure de votre bien-fonds, vous pourrez faire valoir ces frais dans le cadre de l'impôt sur les gains immobiliers.

PLANIFICATION DE LA SUCCESSION

Donner pour mieux économiser

Lorsqu'on fait un héritage, il est trop tard pour prendre des mesures d'optimisation fiscale. C'était au testateur d'y penser, en faisant par exemple une donation en temps opportun.

L'impôt sur les successions est certainement le plus controversé de tous. Or seule une petite partie de la population est concernée. La Confédération ne connaît pas l'impôt sur les successions et, dans la plupart des cantons, les proches parents en sont exemptés. La grande majorité des successions ne donne donc lieu à aucun impôt. Les cantons de Schwyz et d'Obwald ne prélèvent pas du tout d'impôt sur les successions.

L'impôt sur les successions est dû dans le canton dans lequel le défunt avait son dernier domicile. Les immeubles sont quant à eux imposés dans le canton où ils se trouvent.

Qui paie un impôt sur les successions?

Dans la plupart des cantons, les conjoints et les descendants ne paient pas d'impôt sur les successions ou peuvent faire valoir des franchises élevées. Par contre, le fisc peut être très gourmand si l'héritier est un neveu, un filleul ou le partenaire. Plusieurs cantons appliquent des barèmes réduits pour les partenaires. Dans les cantons les moins chers, un partenaire qui hérite de 500 000 francs sera même exempté d'impôts, alors que dans un autre canton, il devra verser environ 250 000 francs.

Mot clé «Assurance de risque au décès»
Une police de risque au décès est idéale pour protéger son partenaire. La somme d'assurance versée n'est pas soumise à l'impôt sur les successions, mais est imposée, comme les autres capitaux de prévoyance, à un taux réduit en tant que revenu (voir page 8). Autrement dit, c'est moins que ce que le partenaire devrait payer, dans de nombreux cantons, pour un héritage du même montant.

L'avancement d'hoirie en tant qu'instrument d'optimisation fiscale

Si votre situation financière vous le permet, vous pouvez léguer dès aujourd'hui une partie de votre fortune. Du point de vue fiscal, cette pratique, appelée avancement d'hoirie, est intéressante à double titre: d'une part, le montant de la donation n'est plus imposable comme fortune. D'autre part, la charge fiscale des bénéficiaires est relativement faible, vu que leur fortune est encore peu élevée. Cet argent leur sera donc d'autant plus utile, pour acheter une maison ou financer une formation par exemple.

Attention: évitez un excès de générosité motivé uniquement par des motifs fiscaux. Il importe que vous conserviez votre indépendance financière, pour laquelle vous avez travaillé toute votre vie.

122 452 – 2.2020

Swiss Life SA
General-Guisan-Quai 40
8022 Zurich
www.swisslife.ch